

assurances vie  
et santé

# Solution assurance pension alimentaire

Protection en cas de décès  
ou d'invalidité



**beneva**

# Les avantages de la solution assurance pension alimentaire

- **Prime et prestations garanties** pour la durée de votre contrat
- **Prestations non imposables** advenant une invalidité ou un décès

## En cas de décès

- Une assurance vie temporaire
- La possibilité de transformer votre assurance vie temporaire en assurance vie permanente, selon l'évolution de votre situation
- Protection en cas de perte d'autonomie totale
- L'Avantage successoral inclus<sup>1</sup>

## En cas d'invalidité

- Choix du montant de la prestation mensuelle jusqu'à un maximum de 1 500 \$
- Délai de carence :
  - maladie : 90 jours, rétroactivité au 30<sup>e</sup> jour
  - accident, hospitalisation pendant une période continue minimale de 72 heures, chirurgie d'un jour : 30 jours
- Choix de durée des prestations : 2 ans ou 5 ans
- Preuve de la pension alimentaire non requise à la réclamation
- Ne tient pas compte d'autres prestations à recevoir, le cas échéant

## En cas de perte d'emploi

- Si l'option d'invalidité est choisie, le remboursement des primes du contrat en cas de perte d'emploi du preneur est inclus

# beneva

1. Offert dans la province de Québec seulement. L'Avantage successoral prévoit le remboursement d'honoraires et de frais juridiques pouvant atteindre 1 000 \$ (certaines conditions et restrictions s'appliquent) pour la durée du contrat, s'ils sont liés à la liquidation de la succession de l'assuré, à la vérification de son testament ou liés à un régime de protection du majeur pour l'assuré ou à son mandat en cas d'inaptitude.

Beneva désigne La Capitale assureur de l'administration publique inc. en sa qualité d'assureur. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent. Ce document n'est pas un contrat. Il ne donne qu'un aperçu de la protection. Seules la police et la proposition d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Le contrat est établi par La Capitale assureur de l'administration publique inc.

© 2022 Beneva. Tous droits réservés.<sup>MD</sup> Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce déposées et utilisées sous licence.

